

LIVRET SCOLAIRE 2018-2019



Isle Vern Salembre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

WWW.CCIVS.FR

Le calendrier scolaire 2018-2019 :

↪ Rentrée : Lundi 3 septembre 2018

↪ Vacances :

• Toussaint :

du samedi 20 octobre au dimanche 4 novembre 2018

• Noël :

du samedi 22 décembre 2018 au dimanche 6 janvier 2019

• Hiver :

du samedi 16 février au dimanche 3 mars 2019

• Printemps :

du samedi 13 avril au dimanche 28 avril 2019

↪ Pont de l'ascension :

du mercredi 29 mai au dimanche 2 juin 2019



Le budget scolaire :

La Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS) verse la somme de 47 € par élève pour financer les diverses dépenses de fournitures (livres, cahiers, peintures, stylos...). Un supplément de 10 € est versé à Noël.

La CCIVS prend également en charge les transports pour se rendre à la piscine et au festival "La Vallée". Elle attribue également des subventions pour les sorties et voyages scolaires en fonction des projets présentés.

Les horaires :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 – 8h45 Accueil périscolaire	7h30 – 8h45 Accueil périscolaire	Accueil possible : ALSH Chantérac sur inscription 09 62 53 50 32 Horaires d'accueil de 7h30 à 19h00	7h30 – 8h45 Accueil périscolaire	7h30 – 8h45 Accueil périscolaire
8h45 – 11h45 Enseignement	8h45 – 11h45 Enseignement		8h45 – 11h45 Enseignement	8h45 – 11h45 Enseignement
11h45 – 13h15 Pause méridienne	11h45 – 13h15 Pause méridienne		11h45 – 13h15 Pause méridienne	11h45 – 13h15 Pause méridienne
13h15 – 16h15 Enseignement	13h15 – 16h15 Enseignement		13h15 – 16h15 Enseignement	13h15 – 16h15 Enseignement
16h15 – 18h30 Accueil périscolaire	16h15 – 18h30 Accueil périscolaire		16h15 – 18h30 Accueil périscolaire	16h15 – 18h30 Accueil périscolaire

Informations générales :

FACTURATION

Attention de respecter les délais indiqués sur toutes vos factures CCIVS (cantine, ALSH, périscolaire, transport...).

A défaut, les familles s'exposeront à des poursuites de la part du Trésor Public, par voie d'huissier de justice et à des actes de recouvrement forcé auprès de votre établissement bancaire et/ou de votre employeur, en application des directives nationales.

Ces procédures contentieuses sont génératrices de frais, souvent élevés, mis à la charge du redevable.

**AUCUNE RELANCE DE FACTURE NE SERA EFFECTUÉE
PAR LE TRÉSOR PUBLIC**

En cas de changement de situation (adresse, RIB...), merci de fournir les nouveaux documents auprès du service comptabilité de la CCIVS qui fera suivre aux personnes chargées d'établir les factures.

La CCIVS met en place un service d'envoi de "sms" et/ou de "courriels" pour informer les familles lors des grèves ou autres incidents pouvant concerner vos enfants afin de vous permettre de vous organiser dans les meilleurs délais.

Pour les personnes intéressées, merci de bien vouloir retourner le coupon ci-dessous auprès de la **CCIVS - Le Bateau - BP6 - 24110 ST ASTIER** ou envoyer un courriel : **contact@ccivs.fr**

Nom & prénom de l'enfant :

Adresse :

N° de portable :

Courriel :

Ecole de :

L'accueil périscolaire - Garderie :

Seuls les enfants inscrits à l'accueil périscolaire pourront bénéficier de ce service.

Les tarifs seront appliqués à la présence des enfants.

Il est donc possible de faire une inscription pour l'année afin d'utiliser le service en cas de besoin.

L'accueil et la surveillance seront assurés tous les matins de 7h30 jusqu'à ce que les enfants rentrent en classe, le soir de 16h15 à 18h30.

Tarifs :

Suite à l'obligation d'harmoniser les tarifs de l'accueil périscolaire, la CCIVS a décidé d'adopter une tarification en fonction du revenu des familles (cf. quotient familial).

Tranche	Quotient Familial	Matin	Soir
1	< 623	1 €	1,30 €
2	de 623 à 1000	1,20 €	1,50 €
3	> 1000	1,40 €	1,70 €

Si votre facture est inférieure à 15 €, le montant de celle-ci sera reporté le mois suivant.

Mairie 05 53 82 60 53 / CCIVS 05 53 03 45 82



Nouveauté

Information aux familles par SMS et/ou COURRIELS

Coupon à retourner :
CCIVS - Le Bateau - BP6 - 24110 ST ASTIER
Courriel : contact@ccivs.fr



La CCIVS met à jour sa politique de confidentialité, en application du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur dans l'Union Européenne le vendredi 25 mai 2018. Nous vous rappelons que votre adresse email sert uniquement à vous envoyer les actualités de la CCIVS. Votre adresse reste totalement confidentielle et ne sera en aucun cas ni à aucun moment transmise à des tiers. A compter de cette date, notre politique de protection de la vie privée sera totalement conforme au RGPD.

Les animateurs de l'accueil de loisirs:



Sandra Sylvestre - Directrice



Julie Janowski - Animatrice



Evelyne Canevet - Animatrice



Florian Caldray - Animateur

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) "Les Lucioles" :

L'accueil de Loisirs "Les Lucioles" est situé :

Le Bourg - 24190 CHANTERAC

Tél. : 09 62 53 50 32

La capacité d'accueil est de 40 enfants de 3 à 12 ans.

Il est ouvert durant toutes les vacances scolaires , du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00 et toute l'année, le mercredi de 7h30 à 19h00, sauf du 24 décembre 2018 au 01 janvier 2019 inclus et du 05 au 16 août 2019 inclus.

La direction est assurée par Sandra Sylvestre, elle est accompagnée pour l'encadrement de 3 animateurs titulaires.



L'accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) "Les Lucioles" :

Tarifs :

Ci-dessous les tarifs nets appliqués sur toutes les communes du territoire, en fonction du revenu des familles et après déduction de la prestation CAF et des passeports loisirs :

Journée	
Quotient familial	Tarif
inférieur ou égal à 400	4 €
de 401 à 622	5 €
inférieur ou égal à 800	6,50 €
de 801 à 1000	8 €
de 1001 à 1200	9 €
supérieur à 1200	11 €
Quotient familial non connu	13 €

1/2 journée avec repas	
Quotient familial	Tarif
inférieur ou égal à 400	4 €
de 401 à 622	5 €
inférieur ou égal à 800	6 €
de 801 à 1000	7 €
de 1001 à 1200	8 €
supérieur à 1200	9 €
Quotient familial non connu	12 €

1/2 journée sans repas	
Quotient familial	Tarif
inférieur ou égal à 400	2,50 €
de 401 à 622	3 €
inférieur ou égal à 800	3,50 €
de 801 à 1000	4 €
de 1001 à 1200	4,50 €
supérieur à 1200	6 €
Quotient familial non connu	7 €

Si votre facture est inférieure à 15 €, le montant de celle-ci sera reporté le mois suivant.

La restauration scolaire :

Depuis la rentrée de septembre 2016, **les menus et tarifs de la restauration scolaire sont harmonisés** sur les 12 restaurants scolaires de la CCIVS.

Les menus sont établis par Olivier Darder, responsable des cantines à la CCIVS, accompagné d'un(e) diététicien(ne) et validés par une commission "menu" intercommunale.

L'objectif de la CCIVS est de respecter l'équilibre alimentaire, la réglementation... et d'introduire des produits locaux de saison pour permettre une alimentation saine et équilibrée des enfants.

La préparation des repas est assurée par Francine Mauvignier (cuisinière) accompagnée de Delphine Brugeassou et Sandra Sylvestre (service).

Un contrôle est effectué chaque trimestre par les services vétérinaires (hygiène des locaux, respect des règles HACCP : méthode et principes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments).

Menus téléchargeables : www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/restauration-scolaire

Tarifs :

Les élus ont décidé en 2016, d'un lissage sur 4 ans des tarifs par délibération n°2016-05-11.

Pour l'année scolaire 2018-2019 :

- **forfait mensuel: 35,70 € au lieu de 36,90 €**
- **repas occasionnel : 3,20 €**

Pour faciliter vos paiements, vous pouvez bénéficier du prélèvement automatique.

Ce mode de paiement est entièrement gratuit; il vous suffit de remplir un imprimé et de le retourner accompagné d'un RIB auprès de votre mairie.

Le paiement par chèque ou espèces est toujours possible en se rendant directement au Trésor Public.

Le remboursement des repas sera effectué uniquement si votre enfant est malade plus de 4 jours consécutifs et sur présentation d'un certificat médical (obligatoire).

En cas d'absence des enseignants, de grève des services ou de pique-nique lors des sorties scolaires, le montant du repas sera déduit de votre facture mensuelle.

Restaurant scolaire 05 53 82 69 01 / CCIVS 05 53 03 45 82

Le transport scolaire :

Les inscriptions se font auprès du syndicat à vocation scolaire (SIVOS) de Neuvic-sur-l'Isle, Une permanence est assurée le jeudi de 13h30 à 16h30 à l'annexe de Saint-Germain-du-Salembre.

Tél. : 05 53 81 94 27

Une participation sera demandée aux familles en début d'année 2019 pour les enfants de la maternelle et du primaire (cf. tableau ci-dessous)

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
CCIVS	20 €	15 €	10 €
Liaison RPI	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Le transport est assuré par la Région Nouvelle Aquitaine.

Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)

L'intérêt de l'enfant et des familles est une préoccupation des élus de la CCIVS. La culture est un vecteur d'émancipation et de construction citoyenne. Le CLEA signé en 2016 a permis la mise en place d'actions artistiques et culturelles au sein des diverses structures de la communauté de communes : écoles, ALSH, crèches, relais assistantes maternelles, maison des jeunes.

Les différents parcours 2017- 2018 ont concerné : marionnette, cirque, arts de la rue, son, sensoriel, écriture théâtrale, arts-visuels, différence-indifférence.

Françoise du Chassel
et
Stéphane Jaubertie

835 enfants et jeunes de la CCIVS ont participé aux différentes animations, ateliers, formations...

Ce CLEA « Graines de citoyens » est soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle-Aquitaine, la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale, le Conseil Départemental de La Dordogne et la Communauté de Communes Isle Vern Salembre.

DIFFÉRENCE
IN-DIFFÉRENCE



« Graines de citoyens »

Il est initié par les acteurs associatifs du territoire. Le CRAC en est l'opérateur.

En 2018, un livre " Différence / in-différence" avec les textes écrits par les enfants et jeunes du territoire a été remis aux parents lors de la journée du 6 juin au château de Neuvic, avec des adaptations scéniques de 8 de ces textes.

Les interventions sportives :

Les enseignants et les intervenants travaillent en étroite collaboration avec Michel Mondoux et Nicolas Jacquet, animateurs sportifs diplômés BPJEPS afin d'établir le programme annuel.

Ce dispositif permet de faire découvrir aux enfants des activités, telles que l'escrime, l'escalade, le golf...

Une convention a été signée entre la CCIVS et l'inspection académique.



Michel Mondoux - Animateur



Nicolas Jacquet - Animateur

La ludothèque



Carole Mayan, ludothécaire,
interviendra dans les classes des écoles maternelles,
à la demande des enseignants.

La ludothèque est un partenaire aux atouts majeurs : coopération, éveil à la citoyenneté, découvrir petit à petit différents types de jeux et de règles : adresse, stratégie, coopératif, parcours, mémoire ...

La ludothèque est située : rue Jean Moulin - 24110 ST LEON SUR L'ISLE

Elle est accessible à titre personnel aux jours et horaires suivants :

↪ **de 0 à 3 ans :**
mardi et jeudi 10h - 12h

↪ **Tout public :**
mercredi 15h - 18h et vendredi 16h30 à 18h30

Tarifs :

11 € / an pour 1 famille

16 € / an pour 1 assistante maternelle

Tél. : 05 53 80 83 22

Courriel : ludotheque@ccivs.fr

La bibliothèque :

La bibliothèque est accessible à titre personnel aux jours et horaires suivants :

↪ **Mercredi et samedi de 10h à 12h**

Bibliothèque 05 53 80 77 60





Isle Vern Salembre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- **Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS)**

Tél. : 05 53 03 45 82
Courriel : contact@ccivs.fr

- **Ecole de Chantérac**

Tél. : 05 53 80 77 60
Courriel : ce.0240235a@ac-bordeaux.fr

- **Mairie de Chantérac**

Tél. : 05 53 82 60 53
Courriel : mairie-chanterac@wanadoo.fr

- **Accueil de Loisirs de Chantérac**

Tél. : 09 62 53 50 32
Courriel : alshchanterac@ccivs.fr

www.ccivs.fr

<http://www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/enfance-et-jeunesse>

<http://www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/restauration-scolaire>